

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 40 - Vendredi 30 octobre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

FETE DE LA SORCIERE Dimanche 1^{er} novembre 2015 dès 17h15 à l'office du tourisme à La Neuveville

La Société de Développement de La Neuveville (SDN) a comme tradition d'organiser chaque année

"La Fête de la Sorcière" en relation avec la "Balade de la Sorcière", chemin tracé par la SDN il y a plus de 12 ans sur les hauteurs de La Neuveville.

Nous avons donc le plaisir de convier enfants et parents le dimanche 1^{er} novembre, déguisés ou non, à 17h15 devant Jura bernois Tourisme, à la rue du Marché 4.

Nous descendrons ensemble la rue pour nous retrouver à la Cave de Berne (rue du Port 14) à 17h30 où nous attendra une conteuse qui nous racontera d'étranges histoires...

Est-ce que tu as déjà entendu parler de la sorcière de Genève? Elle s'appelait Michée...

Et le bourreau Tabazan était secrètement amoureux d'elle. Comment penses-tu que les balais se déplacent ?

Il y a une autre histoire de sorcière et celle-là c'est vraiment une méchante, elle se passe autour d'un Genevri.

Ma troisième fait plutôt rire que peur, elle t'apprend à éviter le sort de cancrerie...

Deirdre Foster - conteuse raconte partout accompagnée d'un public divers et nombreux. Elle explore les histoires traditionnelles ou invente ses propres contes. C'est toujours avec malice et humour qu'elle révèle son univers. Elle organise un festival à Lausanne "Les 7 langues du dragon" et une "Fête du conte" à Genève. Le reste du temps, elle raconte...

www.swisstales.ch/chat

Vers 18h15, une soupe à la courge sera offerte à tous.

Cette petite fête clos la saison de la Sorcière et de sa Balade, mais... *avant qu'il ne fasse trop froid et trop nuit...*, venez nombreux nous rejoindre à la "Fête de la Sorcière" le dimanche 1^{er} novembre à 17h15.

Le Comité de la SDN

SOUPER DE NOËL 2015

Un Noël différent le soir du 24 décembre 2015. A toute les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.

Le **jeudi 24 décembre 2015** à la salle des Epancheurs, en face de la gare à La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au **12 décembre 2015** au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.



Bulletin d'inscription au souper de Noël 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Date : Nb de personnes :

A envoyer à :

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél: 032 752 10 00 / Fax: 032 752 10 09 / E-mail: ph@neuville.ch
Au plus tard le samedi 12 décembre 2015

PLAN D'HIVERNAGE DES BATEAUX POUR LA PÉRIODE 2015 – 2016 (01.11.2015 – 15.04.2016)

Emplacements / types de bateaux

- 1) Chemin de la Plage, côté ouest : petites embarcations, bateaux de pêche.
- 2) Places de stationnement situées au sud du terrain de sport du Pré-de-la-Tour : bateaux divers.
- 3) Nouveau parking du Pré-de-la-Tour, parties nord et sud uniquement : Voiliers et bateaux lourds.

Travaux d'entretien non autorisés sur les emplacements précités.

La mise en place des bateaux s'effectuera **uniquement** en présence du garde-ports en respectant le marquage au sol. Rien ne devra empiéter sur les bandes de roulement des voitures (par ex. mât, timon de remorque, etc.).

Toute embarcation mise en place sans la présence du responsable sera déplacée aux frais du propriétaire.

- 4) Esplanade ouest de la grue : Voiliers lourds, difficilement transportables.
- 5) Chavannes, glacis du port : petites embarcations.

Les bateaux autorisés à stationner sur les places d'hivernages recevront une vignette qui sera appo-

sée, **visiblement**, soit sur le bateau soit sur la remorque. **Les bateaux ne disposant pas de cette vignette seront dénoncés.**

Le règlement des ports fixe les modalités d'application. A retenir que les places d'hivernage devront obligatoirement être libérées **au plus tard le 15 avril 2016.**

Service de la grue

Jours de grutage : Jeudi, vendredi et samedi

Merci de réserver la grue minimum 48 h à l'avance.

A ce sujet, prenez contact avec le garde-ports au **079 286 45 84**

Les manœuvres sont effectuées par les usagers eux-mêmes, à leurs risques et périls. Le préposé peut prêter assistance, mais n'engage pas sa responsabilité. La responsabilité de la commune est limitée aux faits visés par l'article 58 du CO (vice de construction et défaut d'entretien).

La grue est hors service et l'eau sous pression coupée **dès le 30 novembre**. **N'attendez donc pas le dernier moment pour sortir votre bateau.**

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Louis Frei, rue Montagu 13, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier AC architectes SA, rue du Château 17, 2034 Peseux.

Projet : Modification de projet concernant la création d'avant-toits en façades est et ouest de l'attique, à la rue Montagu 11, sur la parcelle no 3365, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dérogation : Article 54, alinéa 2 du règlement de construction communal – Création d'avant-toits au niveau de l'attique (dans le retrait de 1,50 m exigé entre le mur extérieur de l'attique et la façade de l'étage situé directement en-dessous.)

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 octobre 2015 au 23 novembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 octobre 2015



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 octobre 2015

Nonagénaires

M. Roland Matti, maire, accompagné de Mme Monique Ramdoo, collaboratrice au contrôle des habitants, ont rendu visite à Mmes Marceline Tritten, Marthe Richard, Erika Alder, Antoinette Vuilleumier, Clara Eggenschwiler et Lucia Rentsch, pour fêter leurs nonante ans. M. Matti et Mme Ramdoo leur ont transmis les vœux des autorités neuveilloises avec le cadeau traditionnel de la Municipalité.

Appel aux propriétaires de chiens

C'est à déplorer, dans les deux passages Courtine est et Courtine ouest ainsi qu'à la rue du Faubourg, on y rencontre de nombreuses déjections de canins non ramassées par leurs propriétaires. Si, comme le dit l'adage, marcher dans la crotte porte bonheur, l'odeur et les semelles souillées ne sont guère agréables autant pour les habitants de notre jolie cité que pour les touristes qui viennent la visiter. Merci donc aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de ces derniers et d'éviter qu'ils urinent dans ces endroits.

Déprédations au Cimetière

Après une enquête du célèbre commissaire Bouvier (héros des romans du non moins célèbre Jacques Hirt, romancier neuveillois), il s'est avéré que ce ne sont pas les habitants du cimetière qui ont commis les déprédations des toilettes dudit cimetière mais de biens tristes sires dont les noms ne seront pas publiés cette fois dans cet article. Mais qu'ils prennent garde car l'enquête n'est pas terminée. Si nos "morts" ne peuvent plus s'offusquer de l'insalubrité des WC, les vivants qui viennent les visiter, eux trouvent très désagréable d'être obligés d'utiliser ces toilettes vandalisées.

Soutien aux employés des services psychiatriques du Jura bernois et de Bienne Seeland (SPJBB)

Le Conseil municipal a décidé de sensibiliser le Conseil-Exécutif du canton de Berne à l'avenir de la clinique de Bellelay et de soutenir ses employés qui ont été licenciés avec effet immédiat. A l'instar de la Commune de Tramelan, la Municipalité de La Neuveville encourage tous les partis et acteurs politiques de la région du Jura bernois à se coordonner afin d'éviter la dispersion des soins psychiatriques hors du Jura bernois.

Divers

Le Conseil municipal a autorisé le FC La Neuveville-Lamboing à accueillir les finales de la Coupe bernoise 2016 à St-Joux qui auront lieu les 17, 18 et 19 juin 2016.

CONSEIL MUNICIPAL

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti

SOIRÉE CHOUROUTE

Vendredi 13 novembre
dès 19h



Bienvenue à la maison de paroisse de la Raisse pour un repas de saison en faveur de la campagne d'automne DM-Echange et Mission et de l'EPÈR : "La terre en partage" qui propose des projets au Liban et au Brésil. Venez partager une choucroute pour mieux partager la terre !

Accueil dès 19h et repas à 19h30 au prix de 30.- à régler sur place comprenant la choucroute, l'eau gazeuse, le café et le dessert.

Inscription à renvoyer jusqu'au 9 novembre 2015 au : Secrétariat paroissial, Grand'Rue 13 ou par mail ou téléphone : info@paref2520.ch, 032 751 10 35

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

No de téléphone :

E-Mail :

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

Nouvelles de l'administration

Promotion des arts de la scène dans le Jura bernois et à Bienne

La Commission de la formation propose le renvoi des crédits destinés à ARS

La Commission de la formation, présidée par Elisabeth Zäch (PS), a examiné la subvention annuelle de 550 000 francs prévue pour les années 2016 à 2019 en faveur d'ARS. Le projet a vu le jour après que le canton de Berne a renoncé, en 2010, au projet interjurassien de Centre régional d'expression artistique (CREA) pour des raisons financières.

Pensé en lien avec le nouveau Théâtre Palace à Bienne et le futur CREA à Delémont, ARS vise à mettre en réseau les arts de la scène dans le Jura bernois à partir du paysage culturel existant. Il prévoit notamment la création de deux postes de coordination ainsi que de commissions thématiques, consacrées par exemple à la création, à la participation culturelle et à la communication. Le projet devrait être financé par l'enveloppe du Conseil du Jura bernois (CJB), qui, selon la loi sur le statut particulier, dispose de 5,3% des moyens prélevés sur le Fonds pour les actions culturelles pour soutenir des projets dans sa région.

Revoir le financement

Par 11 voix contre 5, la Commission de la formation propose au Grand Conseil de renvoyer les subventions destinées au projet ARS. Elle respecte la décision du CJB de renforcer les arts de la scène à travers une mise en réseau. Mais la création de postes de coordinateurs impliquerait des structures fixes qu'il serait difficile de remettre en question par la suite. La majorité estime que le syndicat de communes pourrait assumer les tâches de coordination pour éviter les redondances.

Pour elle, les conditions d'une prise en charge de la totalité des coûts par le canton ne sont pas données. Le financement devrait être réparti à parts égales entre le canton, les communes et des tiers selon les principes de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Pro Helvetia a certes promis un soutien financier (150 000 francs), mais aucune autre contribution de tiers n'est prévue. La majorité de la commission demande donc au Conseil-exécutif de revoir le financement et de proposer une solution respectant le cadre légal.

La minorité de la commission salue quant à elle la dimension novatrice du projet. A ses yeux, le Conseil du Jura bernois doit pouvoir investir ses moyens d'après ses besoins. D'autant qu'il est compétent pour la part des moyens de la loi sur l'encouragement des activités culturelles dévolus au Jura bernois. Après avoir consulté les différents acteurs impliqués, le CJB considère que le projet est bon et qu'il répond aux vœux de la région et des artistes, rappelle la minorité.





Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE
Samedi 31

NOVEMBRE
Lundis 2, 9

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Mercredi 2 décembre à 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Message de Mme Marie-Laure Krafft Golay, pasteure
3. Budget 2016
Présentation et acceptation
4. Election d'un délégué au Synode d'Arrondissement
5. Rapport de la responsable des bâtiments
6. Vision Eglise 21
7. Informations de la pasteure
8. Informations du Conseil de paroisse
9. Divers et imprévus

Le procès verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Mireille Sausser du 10 décembre au 30 décembre 2015.

L'assemblée sera suivie d'une collation

Le conseil de paroisse



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE NODS

Afin de réactiver les activités locales et régionales, le comité de la SDN invite toutes les organisations, les commerces, les sociétés et les gens de Nods pour une assemblée générale, soit :

Le mercredi 18 novembre 2015 à 20 h.
à la Salle communale du Battoir de Nods

Il s'agit de refaire le point de la situation sur les secteurs de l'économie, les activités associatives, la vie locale et d'élaborer un calendrier des rendez-vous locaux et régionaux.

Nous attendons que chacune et chacun s'exprime sur les divers domaines concernés.

Société de développement de Nods

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de **baliser les barrières, coins de mur, barrières et tout autre obstacle** afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti

PLACES PUBLIQUES COMMUNALES

Les places publiques communales (près de l'Impasse des Lutins et près de l'ancien télésiège) sont en partie utilisées par des véhicules et des remorques souvent sans plaques. Afin de pouvoir disposer de ces emplacements pour l'hiver et d'en garantir un déneigement adéquat, les propriétaires sont priés de débarrasser leurs biens jusqu'au

15 novembre 2015 dernier délai

A défaut, les véhicules seront enlevés par les services communaux aux frais de leurs propriétaires.

Conseil communal



RESTRICTION D'EAU RAPPEL

Nous vous rappelons que la restriction d'eau annoncée le 22 juillet 2015 est toujours d'actualité. En cas de levée de l'interdiction, un avis adéquat sera inséré dans la feuille

officielle. Merci pour votre compréhension et l'utilisation de votre eau avec parcimonie.

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods 31 octobre de 09 h 45 à 10 h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DÉMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a pris note de la démission de Daniel Balmer de son poste de conseiller communal au 31 décembre 2015. Cette décision a été dictée par des raisons professionnelles et personnelles.

Il sera demandé à la liste « Nods pour tous » de proposer un/e remplaçant/e pour la fin de la législature.

Le Conseil communal adresse sa plus vive reconnaissance à Monsieur Daniel Balmer pour sa mise à disposition de la cause publique durant 6 années et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Conseil communal

Nouvelles de l'administration

PRÈS DE 2500 HOMMES ET FEMMES LIBÉRÉS DE LEURS OBLIGATIONS MILITAIRES

Environ 2500 militaires seront convoqués et libérés avec effet au 31 décembre 2015 dans le canton de Berne. Comme les années précédentes, ils seront convoqués de manière échelonnée à se rendre en tenue civile pour la reddition de leur équipement personnel, qui se déroulera le 2 novembre 2015 à Reconvilier pour les militaires domiciliés dans le Jura bernois, et entre le 23 et le 27 novembre 2015 à Berne, dans la halle polyvalente de la caserne, pour tous les autres. Les militaires désirant conserver leur arme personnelle devront prouver qu'ils ont accompli au moins à deux reprises le programme obligatoire ainsi que deux exercices de tir fédéral à 300 mètres au cours des trois dernières années. Ils devront en outre présenter un permis d'acquisition d'armes valable. Comme par le passé, la cession entraînera le versement d'une indemnité (30 francs pour le pistolet, 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et 100 francs pour le fusil d'assaut 90). Il sera ensuite pris congé personnellement de tous les militaires libérés. Se partageront cette tâche le président du Conseil-exécutif Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, le chef de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM), les commandants d'arrondissement, d'autres membres de la direction de l'OSSM et le chef du bureau central du commandement d'arrondissement.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jedi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jedi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au 18 novembre prochain.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE A LAMBOING EN 2016

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager. S'il devait ne pas y avoir suffisamment d'intéressés, une autre formule sera mise en place en 2016.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

TAILLE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates jusqu'au 15 novembre 2015.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. André Guillaume, La Violette 19, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Max Basler, Zürcherstr. 135, 5432 Neuenhof

Propriétaire foncier : M. André Guillaume, Diesse

Projet : Construction d'un garage double, parcelle no 2231, La Violette 19, village de Diesse

Zone : H2

Dérogations : à l'art. 15 et 25 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 octobre au 23 novembre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 octobre 2015

Secrétariat communal



MAINTIEN DE LA RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Les quelques précipitations de ces dernières semaines n'ont malheureusement pas encore permis de reconstituer le niveau des nappes phréatiques qui reste nettement insuffisant, tout comme les réserves en eau du syndicat. Afin de pouvoir garantir un approvisionnement suffisant dans les prochaines semaines, nous demandons instamment à la population d'utiliser l'eau potable avec modération. Veuillez respecter cette information jusqu'à nouvel avis.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

REMERCIEMENTS AUX DAMES DE LA COUTURE

Comme chaque année, les dames de la couture ont préparé et fleuri le cimetière de Prêles pour l'hiver. Le Conseil communal tient à les remercier chaleureusement de leur travail.

L'administration communale



ŒUF !

par la compagnie KUNOS Zirkus Theater

Un œuf peut réserver de drôles de surprises ! Mêlant théâtre et arts du cirque, Œuf conte avec humour et poésie le cycle infini de la vie, réconciliant temps qui file et sentiment d'éternité.

Musique et acrobatie sont au rendez-vous dans ce spectacle pour émerveiller petits et grands, avec la participation des chiens de la compagnie.

Spectacle tout public le 1^{er} novembre 2015 au Battoir de Diesse à 17 heures.

Enfants de 3-12 ans Fr. 10.-

Dès 12 ans et adultes Fr. 15.-

LES ATELIERS DU GAD

Le macaron, difficile à faire et réservé aux grands pâtisseries ? Pas du tout !

Venez vous initier aux secrets de sa fabrication avec le pâtissier Roland Morel au

Battoir de Diesse

Samedi 21 novembre 2015 de 15h00 à 18h00

Prix : 55CHF/personne, 50CHF pour étudiant ou 2^{ème} personne de la même famille.

Age minimum : 11 ans (ou 8 accompagné)

Pré-inscription obligatoire jusqu'au 07/11/2015

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com / 078 732 48 16

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

**Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016**

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti

ABROGATION DE RÈGLEMENTS
Publication selon l'article 45 de l'ordonnance
sur les communes du 16.12.1998
(OCo ; RSB 170.11)

Le règlement sur le transfert des tâches dans le cadre de l'autorité tutélaire a été abrogé par le Conseil communal dans sa séance du 26 octobre 2015.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCATION**

à l'Assemblée communale
du 25 novembre 2015
à 20h00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Approbation du règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse**

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

2. Approbation du règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

3. Approbation du règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

4. Approbation du règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

5. Approbation du règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

2^e TOUR DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DES ÉTATS DU 15 NOVEMBRE 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : Mme Marie-Claude Schaller

Administration : Mme Catherine Rossetti

Bureau de vote **Dimanche 15 novembre 2015 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Marilou Bos
Mme Aurélie Boillat

Membres suppléant(e)s : M. Christian Boillat

Bureau de dépouillement **Dimanche 15 novembre 2015 dès 10h00**

Membres : M. Rogier Bos
M. Michel Boillat
Mme Christiane Bösiger
M. Claude Botteron

Membres suppléant(e)s : M. Jacques Botteron

L'administration communale

6. Approbation du règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

7. Abrogation du règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence de l'ancienne commune de Prêles et présentation de l'arrêté communal le remplaçant de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation
b) Approbation de l'abrogation

8. Informations du Conseil communal**9. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 23 octobre 2015

• Le Règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

• Le Règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

• Le Règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés (Communauté scolaire du Plateau de Diesse)

• Le Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Ces documents, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.03.1998 sont déposés publiquement à l'administration communale pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et les citoyens de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 25 novembre 2015. Le Conseil communal

Prêles, le 23 octobre 2015

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM**
Mission chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org
Dons: CP 87-192253-5

**DÉPÔT PUBLIC**

Le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse informe les citoyennes et les citoyens qu'il met en dépôt public, du 23 octobre 2015 au 25 novembre 2015,

- Le Règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse
- Le Règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles**PAROISSE RÉFORMÉE DE
DIESSE, LAMBOING,
PRÊLES****Invitation à l'assemblée
ordinaire de paroisse**
jeudi 3 décembre 2015 à 20h00
Maison de paroisse à Diesse**Ordre du jour**

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 23 juin 2015
3. Budget de l'exercice 2016:
 - Présentation et discussion
 - Acceptation et fixation du taux de l'impôt paroissial
4. Election ou réélection du président des assemblées
5. Elections et réélections des membres, du(de la) président(e) et du(de la) vice-président(e) du Conseil de paroisse
6. Elections et réélections des délégués au Synode d'arrondissement
7. Informations du pasteur
8. Informations du Conseil de paroisse
9. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 23 juin 2015 peut être consulté sur le site Internet www.ref-diesse.ch et auprès du président du Conseil de paroisse, M. P.-A. Lautenschlager, Le Rafour 28, 2515 Prêles, 032 315 24 40, lauten@bluewin.ch

Cette assemblée sera suivie d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité

Le Conseil de paroisse
Le Président des assemblées

Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles**JOURNÉE D'ENTRAIDE
FÊTE PAROISSIALE****Samedi 7 novembre**
Battoir de Diesse

Une journée magique en faveur d'agriculteurs aux Philippines !

10h30**Ouverture de la fête, tresses, tartes, cakes, boissons****Dès 10h30**

Brunch riche et coloré avec des produits de la région. Le brunch peut être pris comme collation du matin ou repas de midi.

Dès 11h30

Magie avec les membres du club des magiciens de Neuchâtel et la participation exceptionnelle de Blake Eduardo (meilleur magicien au dernier championnat de France de magie). **Les enfants** pourront apprendre de très jolis tours

13h15

Spectacle de magie pour petits et grands. Six magiciens vous émerveilleront de leurs plus beaux tours

Vous souhaitez un service de voiture, c'est bien volontiers. Merci de contacter M. Paul Giauque au 079 762 90 72.

Votre présence compte, un grand merci !

**RECRUTEMENT DES
SAPEURS-POMPIERS**

Le corps de sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2015 et habitant la commune de Nods ou la commune de Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

Jeudi 19 novembre 2015 à 20h00
Au Battoir de Diesse

En cas d'absence, merci de contacter le commandant du corps, Eric Darioly (tél. 079 637 29 75).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau

FANFARE HARMONIE**Loto du samedi 7 novembre 2015**
et dimanche 8 novembre 2015

Samedi 7 novembre 2015 dès 20.00 heures et dimanche 8 novembre 2015 dès 15.00 heures se déroulera le traditionnel loto de la fanfare "Harmonie" de Prêles.

De magnifiques lots tels que paniers garnis, gros jambons, barres de côtelettes, plateaux de fromage récompenseront les heureux gagnants, sans oublier **les 2 superbes royales** (hors abonnement)

L'Harmonie Prêles compte sur vous. Alors venez nombreux tenter votre chance à la halle polyvalente de Prêles. Vous ne serez pas déçus.

**RECOMMANDATION
POUR LE SERVICE HIVERNAL**

Afin d'éviter les dégâts de tout genre, nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligation de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places et trottoirs communaux).

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

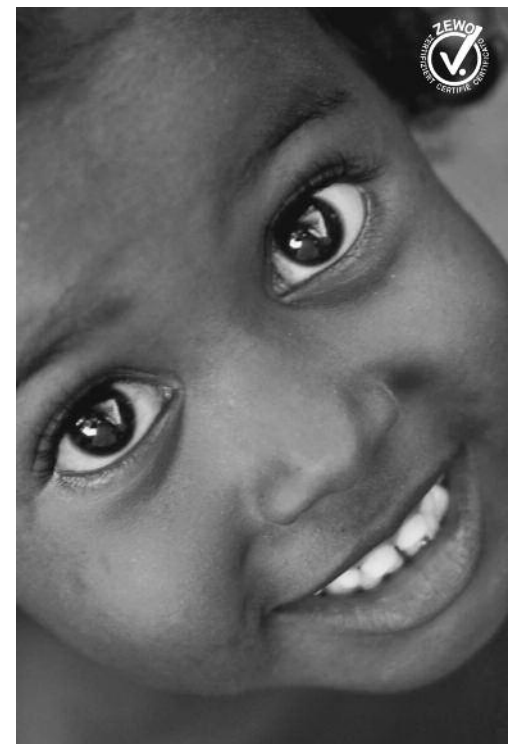
Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

« Offrez de l'espoir ! »
Dimi/Hri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Case postale, 2002 Neuchâtel
Mission chrétienne 749 802 724 86 32, www.cbmsw.ch
pour les cataractes. Donnez CP 80-102031-2



Chaque minute dans
le monde, un enfant perd
la vue !

Offrez la vue avec
seulement 50 francs !

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

www.cbmswiss.ch

CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

Les donneurs
de sang
**SAUVENT
DES VIES**

Nouvelles de l'administration

Le Tour de France fera halte dans le canton de Berne

La plus grande compétition cycliste au monde fera halte à Berne du 18 au 20 juillet 2016. Les responsables du Tour de France l'ont annoncé mardi (20 octobre) lors d'une conférence de presse à Paris. Le gouvernement cantonal bernois et le conseil municipal de Berne sont très heureux que la capitale suisse ait été retenue comme site étape de la «Grande Boucle». Cet événement sera pour la ville et le canton une occasion unique de renvoyer au monde entier l'image d'une région qui aime le sport et qui sait recevoir.

Après l'EURO 08, le championnat du monde de hockey sur glace 2009 et les championnats d'Europe de patinage artistique 2011, Berne accueillera le Tour de France, l'un des plus grands événements sportifs au monde. Site étape en juillet prochain, la capitale suisse sera trois jours durant l'épicentre du sport cycliste international. « Nous sommes très heureux de ce choix et fiers d'avoir l'honneur d'accueillir la plus grande compétition cycliste au monde dans le cadre merveilleux de la ville de Berne », a déclaré Alexander Tschäppät, maire de Berne, à l'issue de la conférence de presse à Paris. C'est, à ses yeux, une occasion unique pour la ville et le canton de Berne de renvoyer au monde l'image d'une ville et d'une région séduisantes et modernes au cœur de l'Europe et de renforcer encore leur renommée de haut lieu du sport international.

Un atout de taille pour le tourisme

Le directeur cantonal de l'économie publique, Andreas Rickenbacher, note qu'un grand événement sportif chassera l'autre l'an prochain dans le canton de Berne, puisque celui-ci accueillera les championnats d'Europe de gymnastique artistique, à Berne, ceux de beach-volley, à Bienne, et le Tour de France. Pour les exécutifs du canton et de la ville, le choix des responsables du Tour montre bien que Berne a su se hisser au rang de grande région du sport en accueillant une série de grands événements sportifs ces dernières années. Ils sont convaincus que la venue du Tour de France représente pour Berne une occasion unique de promouvoir ses atouts touristiques et de s'illustrer comme une région sportive pleine de charme. La couverture médiatique internationale de l'événement touchera des millions de gens, contribuant au rayonnement de la ville et du canton tout entier. Et le Tour aura aussi des retombées économiques immédiates : durant toute la halte bernoise du Tour, 1500 nuitées seront réservées dans la région de Berne rien que pour héberger les équipes et les organisateurs, auxquels il faut ajouter 2000 journalistes et les spectateurs.

Une belle étape

D'après le tracé du Tour prévu par les organisateurs, Berne sera l'arrivée de la 16e étape, qui partira de Moirans-en-Montagne le lundi 18 juillet 2016. A priori, les coureurs devraient entrer dans Berne par l'Eigerplatz, traverser le quartier de la Matte en passant par le pont de Monbijou, l'Helvetiaplatz et le pont du Dalmazi, puis remonter l'Aargauerstalden et la Papiermühlestrasse jusqu'au Stade de Suisse. Le mardi 19 juillet sera une journée de repos pour le Tour, qui repartira le lendemain pour la 17e étape vers Finhaut-Emosson (VS). Les coureurs traverseront probablement la vieille ville, mais la course véridable devrait débuter hors de la ville.

Une fête populaire autour du vélo

Il est prévu d'organiser d'autres événements en marge du Tour de France, afin de faire de cette ma-

nifestation sportive une grande fête populaire. Parmi les idées envisagées figurent un SlowUp ou une course cycliste amateur dans une Berne ville du vélo. Une association va maintenant être créée pour définir précisément ce programme de manifestations, qui sera financé par des sponsors.

Pour accueillir le Tour de France pendant trois jours, la ville de Berne verse une somme de plusieurs centaines de milliers de francs. S'ajouteront les coûts nécessaires pour la sécurité, la régulation du trafic et la signalisation. Le canton de Berne, l'association Hotellerie Bern+ Mittelland, Swisscom et d'autres sponsors cofinancent cet événement avec la ville de Berne.

Signature du contrat garantissant le sauvetage en montagne

La recherche et le sauvetage de victimes d'accident ou de personnes disparues dans des zones alpines ou difficiles d'accès requièrent l'intervention de secouristes spécialement formés. Le président du Conseil-exécutif bernois Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne, et Franz Stämpfli, président du conseil de fondation du Secours alpin suisse (SAS), ont signé un contrat de prestations pour assurer le sauvetage en montagne au cours de la période 2016-2025.

Les sauveteurs ont dû intervenir près de 160 fois l'an dernier dans le canton de Berne pour rechercher des disparus ou secourir des personnes accidentées alors qu'elles pratiquaient la randonnée, l'escalade ou tout autre sport dans les zones alpines ou difficiles d'accès. Plus de 470 spécialistes ont garanti une disponibilité 24 heures sur 24 dans quatorze postes de secours de l'Oberland et du Jura bernois. Le président du gouvernement Hans-Jürg Käser et le président du conseil de fondation du Secours alpin suisse Franz Stämpfli ont signé le 27 octobre un nouveau contrat de prestations pour garantir le sauvetage au cours des dix années à venir (2016-2025). En vertu de cet accord, le canton de Berne versera 221 000 francs par an pour le sauvetage en montagne. Il subventionne notamment la formation et le perfectionnement des secouristes, la disponibilité du matériel ainsi que l'organisation du système d'alarme.

Soutien unanime du Grand Conseil

Le Grand Conseil a donné son feu vert à la signature du nouveau contrat de prestations en septembre. Il a alloué un montant total de 2,21 millions de francs à l'unanimité (par 135 voix). Le canton soutient le sauvetage en montagne depuis l'an 2000 sur la base d'un contrat de prestations. Sa contribution s'est chiffrée à près de 130 000 francs l'an dernier. L'augmentation du nombre d'opérations de sauvetage, les exigences accrues posées aux forces d'intervention en termes de formation, de perfectionnement et d'équipement technique ainsi que le changement des conditions au niveau organisationnel sont quelques-unes des raisons qui ont conduit les parties à négocier un nouveau contrat de prestations.

Réaffectation du château de Berthoud la Commission de la sécurité prête à allouer des moyens

A l'unanimité, la Commission de la sécurité

(CSéc) propose au Grand Conseil d'allouer 6,4 millions de francs de subventions pour la réaffectation du château de Berthoud. Outre les musées actuels, le château devrait abriter à terme une auberge de jeunesse, un restaurant et une salle de cérémonie. La commission salue le transfert de l'entretien et de l'exploitation à une fondation.

Jugeant le projet judicieux et porteur d'animation, la Commission de la sécurité (CSéc) a donné son aval à l'octroi d'une subvention de 4,4 millions de francs, provenant du Fonds de loterie, et d'une contribution de 2 millions de francs, prélevée sur les ressources ordinaires. L'entretien et l'exploitation des musées, de l'auberge de jeunesse, des restaurants et du local de cérémonie seront confiés à la Fondation Schloss Burgdorf. Le canton n'aura plus à contribuer aux frais d'exploitation. Il continuera toutefois à soutenir l'entretien du château et les institutions culturelles au moyen de subventions périodiques du Fonds de loterie et du Fonds d'encouragement des activités culturelles. De l'avis de la commission, le transfert à une fondation s'est avéré positif pour d'autres châteaux. Elle estime que le renforcement de la collaboration entre les musées du château débouchera sur des synergies supplémentaires. La CSéc espère par ailleurs que les nouvelles possibilités d'hébergement auront des retombées touristiques positives sur la ville de Berthoud et l'Emmental. Elle juge cependant un peu trop optimistes les prévisions de nuitées.

Le coût total du changement d'affectation du château est évalué à quelque 14,2 millions de francs environ. Le canton de Berne devrait participer au coût de réaménagement à concurrence d'environ 9,4 millions de francs. Le Conseil-exécutif accorde un prêt remboursable de la Confédération de trois millions de francs, qui s'ajoute aux subventions de 6,4 millions de francs soumises à l'approbation du parlement.

La commission salue le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) du Grand Conseil bernois a pris connaissance à l'unanimité du rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2006 durant les années 2011 à 2014. Elle approuve également des crédits-cadres pour des mesures de protection contre le bruit le long des routes cantonales et pour des locations cantonales urgentes.

D'après le Conseil-exécutif, la réalisation de la stratégie est globalement en bonne voie. C'est uniquement dans le domaine de l'utilisation de l'énergie que les objectifs visés n'ont pas été atteints. Dans le domaine des carburants, l'évolution technique impose une adaptation de l'objectif, lequel doit viser l'efficacité de la mobilité. En vue de la session de novembre du parlement, la commission approuve en outre des crédits-cadres pour des mesures anti-bruit et des locations cantonales urgentes. Au total, 40,03 millions de francs devraient être investis de 2016 à 2018 dans la réalisation de projets de protection contre le bruit le long des routes cantonales. Le Conseil-exécutif soumet par ailleurs au Grand Conseil un crédit-cadre de deux millions de francs pour des locations urgentes de l'administration et des entreprises cantonales en 2016.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h30 culte de l'enfance à la maison de paroisse

Dimanche 1er novembre

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte régional de la Réformation avec sainte Cène
Réflexion, questions et animation autour du projet cantonal d'Eglise21

Lecture : Marc 10, 46-52

Cantiques : 45-07 ; 53-05 ; 36-22 ; 63-33 ; 35-19

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

14h30 chant à la maison de paroisse

20h, conférence au Battoir de Nods : "Accueillir la jeunesse urbaine dans sa folle diversité", avec le Centre d'animation jeunesse de la Villa Ritter à Bienne et Marie-Laure Krafft Golay.

Jeudi

14h-17h, Mini-bazar à la salle Schwander au-dessus du secrétariat. Bienvenue pour découvrir ce qui a été confectionné.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 1. November

ab 10.45 Uhr auf dem MS "Petersinsel": Gottesdienst auf dem Bielensee. Seerundfahrt mit Halt an allen Stationen; Gottesdienstbeginn nach dem Halt in Ligerz. Text: Der Seesturm (Mk 4). Mit Sascha Andric (Akkordeon), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Amtswochen

26. Oktober bis 8. November: Pfr. Eric Geiser

(Tél. 032 324 18 81 oder 079 533 47 12).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 1er octobre

10h Messe de la Toussaint à l'église paroissiale

Lundi

19h Messe pour tous les fidèles défunts

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Vendredi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Samedi

18h Messe à Diesse

Dimanche 8 novembre

10h messe à l'église paroissiale

Journée des peuples

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 1er novembre

Culte de la Réformation à 10h00, La Neuveville, service de voiture (voir ci-dessous)

Conférence d'automne, Battoir de Nods, 20h00

4 novembre : « Accueillir la jeunesse urbaine dans sa folle diversité » Le Centre animation jeunesse Villa Ritter, de Bienne

11 novembre : « Les jeunes et les écrans, comment réagir? comment prévenir? »

Par Niels Weber, psychologue, spécialiste des questions liées à l'utilisation des écrans par les jeunes,

Chemin et partage

Dernière rencontre sur le livre de Job, mercredi 4 novembre 15h15 Maison de paroisse

Journée d'entraide

Samedi 7 novembre dès 10h30 au Battoir de Diesse.

Voir encart dans ce même numéro du Courrier

Service de voiture

Passage à 9h35, Funi Prêles; 9h40, école Prêles; 9h45

Poste Lamboing; 9h50 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueuhe@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 1er novembre

La Neuveville, 10h. Culte de la Réformation.

Transport à 9h30 vers l'Eglise. 032 751 41 81

Mercredi

Nods, salle du Battoir, 20h.

Conférence : "Accueillir la jeunesse urbaine dans sa folle diversité." Par le Centre animation jeunesse villa Ritter de Bienne et Marie-Laure Krafft Golay.

Dimanche 8 novembre

Nods, 10h. Culte avec sainte-cène

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 1er novembre

10h00 Culte, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

- Garderie

Groupe de jeunes 17h00 à 20h00

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 31 octobre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur P. Avelin

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

La clôture du Musée aura lieu le dimanche 25 octobre 2015 avec

une chasse au trésor à partir de 16h00, contes pour enfants et dégustation de vin chaud et pâtisseries. Le Musée sera ouvert dès 14h30.

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 2, 9, 16, 23 & 30 novembre de 20h à 21h30 à la salle de paroisse protestante Chemin de la Raisse.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 31 octobre Assurd

Samedi 14 novembre Georges Chelon

Samedi 28 novembre Michel Neuville

Vendredi 11 décembre Marc Aymon

Samedi 19 décembre Vincent Kohler


Tél. 143
La Main Tendue